

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 3 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 27

Nombre de représentés : 06

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 06

Nombre de votants : 32

OBJET

Affaire n° 2023-132

**CREATION DE POSTES AU SEIN
DES SERVICES COMMUNAUX
MISE A JOUR DU TABLEAU
DES EFFECTIFS**

NOTA : le Maire certifie que la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 25 septembre 2023.

LE MAIRE

Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi trois octobre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec, 1ère adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint par M. Franck Jacques Antoine, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Honorine Lavielle, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec, M. Alain Iafar par Mme Brigitte Laurestant, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Jasmine Béton, Mme Paméla Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Mme Annie Mourgaye à 17 h 44 (affaire n° 2023-126).

Absents : M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....
.....

Affaire n° 2023-132

**CREATION DE POSTES AU SEIN DES SERVICES COMMUNAUX
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

Vu le Décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la Fonction Publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser la création des postes sur emplois permanents listés au tableau présenté en annexe I ;

Article 2 : de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants ;

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

CREATION DE POSTES AU SEIN DES SERVICES COMMUNAUX

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le présent rapport a pour objet la création de postes au sein des services municipaux de la ville de Le Port.

Le Maire expose que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci.

Il propose de mettre à jour le tableau des effectifs pour tenir compte des mouvements de personnel et de procéder à l'ouverture des postes sur emplois permanents listés au tableau joint en annexe I.

Ces emplois sont ouverts aux fonctionnaires relevant du ou des cadre(s) d'emplois, précisés pour chacun des postes créés. La quotité de temps de travail (temps complet ou non complet), les fonctions, la catégorie hiérarchique et le(s) grade(s) correspondants sont définis au tableau annexé.

Sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, chacun de ces emplois pourra être occupé par un agent contractuel pour le motif défini au tableau, lequel indique également la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'agent contractuel.

Il est demandé au conseil municipal :

1. d'autoriser la création des postes sur emplois permanents listés en annexe I ;
2. de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
3. d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
4. d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les documents correspondants.

Réf	Effectif	Nature de l'emploi	Intitulé du poste	Filière	Cadre d'emploi	Cat	Grade de recrutement	Durée hebdomadaire de service	Nature des fonctions	Structure d'affectation		
50 51	10 2023	2	Permanent	Agent de police municipale	Police municipale	Agent de police municipale	C	Gardien brigadier Brigadier chef principal	Temps complet - 35h	Exécuter les missions de police administrative et judiciaire relevant de la compétence du Maire en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique.	Direction Réglementation, prévention et tranquillité publique - DGAAGJ	Fondement : L332-8, 2° CGFP Motif : besoins du service en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire Nature des fonctions : définie précédemment Niveau de recrutement : Cat C Niveau de rémunération : par référence aux échelles de rémunération afférentes aux grades de recrutement
52	10 2023	1	Permanent	Responsable adjoint(e) de production	Technique	Adjoints Techniques Territoriaux	C	Adjoints Techniques - Adjoints	Temps complet - 35h	En charge de la gestion et du contrôle de la production et de la livraison d'environ 4000 repas/jour sur les 30 restaurants scolaires de la Ville dans le respect des règles d'hygiène et des protocoles de sécurité alimentaire. Planifier et contrôler la quantité et la qualité de la production, Organiser la production journalière des repas selon le plan de menu et les fiches techniques établis, Elaborer des préparations culinaires et faire appliquer les règles de fabrication...	Service Restauration Scolaire - DVE	Fondement : L332-8, 2° CGFP Motif : besoins du service en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire Nature des fonctions : définie précédemment Niveau de recrutement : Cat C Niveau de rémunération : par référence aux échelles de rémunération afférentes aux grades de recrutement